

Supplément  
au n° 635  
mardi 22  
décembre  
2020

L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes

# INFORMATIONS OUVRIÈRES

TRIBUNE LIBRE DE LA LUTTE DES CLASSES

HEBDOMADAIRE DU PARTI OUVRIER INDÉPENDANT **POI**

n° 635

semaine du  
17 décembre 2020  
au 6 janvier  
2021

Site : [infos-ouvrieres.fr](http://infos-ouvrieres.fr) / mail : [informations-ouvrieres@fr.oleane.com](mailto:informations-ouvrieres@fr.oleane.com)

## Quand on crache en l'air, ça vous retombe sur le nez

Lucien Gauthier

Depuis le début de la pandémie, le président Macron, le gouvernement, les « autorités scientifiques » et l'ineffable Salomon, numéro 2 du ministère de la santé, n'ont cessé de répéter que les Français étaient responsables de la propagation du virus, qu'ils ne respectaient les gestes barrières, qu'ils étaient indisciplinés, etc.

Le président de l'Assemblée nationale, Richard Ferrand, un proche de Macron, avait déclaré, le 29 octobre : « *Si nous sommes malades demain, c'est parce qu'à un moment donné, nous n'aurions pas fait aussi attention que nécessaire. Cela veut dire qu'on ne s'est peut-être pas suffisamment lavé les mains, qu'on n'a pas suffisamment gardé le masque. Chacun d'entre nous doit être en vigilance pour les autres et pour soi-même.* »



Le 17 décembre, M. Ferrand, cas contact, se place à l'isolement. Il a en effet participé, quelques jours plus tôt, à ce repas donné à l'Élysée, à 20 heures, qui a réuni plus de dix personnes, alors que, rappelons-le, les préconisations

des « autorités scientifiques » sont de six au maximum lors d'un repas, sans même parler du couvre-feu.

En effet, le président Macron est malade, il a attrapé le Covid-19 et il est à l'isolement à La Lanterne, non loin du château de Versailles, la demeure des rois. M. Ferrand se met à l'isolement comme cas contact de Macron, par peur de contaminer les députés, notamment au restaurant de l'Assemblée nationale. Ah oui ! Rappelons que, si les restaurants sont fermés, celui de l'Assemblée nationale reste ouvert.

Quel petit monde ! Depuis 2017, ils ont fermé 7 500 lits d'hôpital, utilisant la pandémie, ils versent des centaines de milliards aux patrons, accompagnent les plans de restructuration et de licenciements, jettent à la rue des millions de travailleurs, de précaires, d'étudiants, de commerçants, d'artistes. Ceux-là quand ils sont malades ne disposent pas de La Lanterne pour s'isoler. Ah, ça ira, ça ira... ■

## Une certaine science au secours de Castex

Le Premier ministre, Jean Castex, le 15 décembre, a justifié tambour battant sa décision de prolonger la fermeture des bars et restaurants en s'appuyant sur une étude consacrée aux lieux supposés de contamination à la Covid-19. Il a affirmé sur Europe 1 : « *Je dispose des pré-éléments de l'étude du professeur Fontanet. Elle confirme la littérature scientifique internationale : les principaux lieux de contamination sont les lieux privés, les restaurants et les cafés évidemment. Il peut arriver que la science rejoigne le bon sens.* »

On apprend deux jours plus tard que ladite étude s'appuie en réalité sur des questionnaires renvoyés par des personnes contaminées durant le couvre-feu et le confinement. Petit problème : bars et restaurants, présentés comme des *clusters* virulents, étaient partiellement, puis complètement *fermés* durant cette période !

Heureusement pour lui, Castex peut compter sur l'art du professeur Fontanet, présenté comme responsable de l'étude en question, et membre du « conseil scientifique » du gouvernement.

Faire passer des vessies gouvernementales pour des lanternes de vérité, c'est un peu leur job, à lui et à ses collègues, au prix de honteuses contorsions. Cette fois encore, ça n'a pas manqué : le professeur Fontanet dit, d'un côté, qu'il est difficile de savoir « *quelle est la part réelle des restaurants et des bars dans la transmission* » du virus (c'était impossible de le déterminer dans cette enquête, et pour cause), ce qui ne l'empêche pas de maintenir que l'« *on voit dans cette étude une augmentation du risque associée à la fréquentation des bars et restaurants* ». De plus en plus fort, ce « conseil scientifique » ! Y. L. ■

## Vaccins : une (petite) partie des accords secrets dévoilés par erreur

Par une bourde (un tweet intempestif, le 17 décembre), la secrétaire d'État au Budget de la Belgique a dévoilé une information tenue soigneusement cachée jusqu'à présent : combien l'Union européenne et les gouvernements ont payé les vaccins contre le Covid élaborés par les grandes firmes pharmaceutiques.

L'UE avait en effet signé des accords de confidentialité, et on voit pourquoi : la différence de prix va de 1 à 8, soit de 1,78 euro l'unité pour AstraZeneca, à 14,68 euros pour Pfizer-BioNtech.

Un écart qui ne s'explique pas tant par la technologie plus ou moins novatrice des vaccins que par la nationalité des labos, « *les entreprises américaines pratiquant des tarifs plus élevés, même pour des vaccins plus classiques* », indique le journal français *Le Monde*, citant des spécialistes de la question. Le quotidien rappelle également que « *la Commission (européenne) s'engageait à payer, après l'approbation des vaccins par l'Agence européenne des médicaments (EMA), toute la commande passée, quelle que soit finalement l'efficacité des produits. Elle promettait aussi de ne pas révéler le tarif finalement conclu afin de permettre aux firmes de négocier librement avec d'autres acteurs internationaux.* » Les affaires sont les affaires... ■

## Le Conseil constitutionnel censure un article de la loi de programmation de la recherche

Fin novembre, le gouvernement a fait adopter la loi de programmation de la recherche par le Parlement. Une loi qui constitue un véritable basculement, puisqu'elle ne serait plus des titulaires, mais des contractuels.

C'est donc une loi de précarisation massive, qui va de pair avec un objectif politique de privatisation et de destruction de l'Université. Cette contre-réforme est massivement rejetée, et l'écrasante majorité des organisations syndicales de l'enseignement supérieur en exige le retrait. Mettant à profit le confinement et la fermeture des facs, le gouvernement est passé en force. Il a même intégré en catimini un article (art. 38) qui n'était pas présent dans le projet de loi initial. Article qui tire un trait sur des siècles de franchise et de libertés universitaires et qui prévoit de punir lourdement, au nom d'un prétendu délit d'intrusion, les occupations d'université, y compris les assemblées générales. Le 21 décembre, le Conseil constitutionnel a censuré cet article 38. Une décision qui en dit beaucoup sur l'ampleur de la politique au sommet.

Le Conseil constitutionnel a pour fonction de veiller à la conformité des mesures gouvernementales avec la Constitution de la Ve République. Une Constitution elle-même issue d'un coup de force et d'essence antidémocratique. Mais la fuite en avant liberticide dans laquelle est engagé ce gouvernement, qui veut poursuivre coûte que coûte sa politique destructrice et qui est paniqué à l'idée une explosion sociale, nourrit la haine croissante dont il est l'objet et alimente les contradictions, la crise au sein même des institutions.

## Le Conseil d'Etat a interdit ce mardi 22 décembre l'usage de drones pour surveiller les manifestations sur la voie publique à Paris.

En conséquence, le préfet de police de Paris, Didier Lallement, « doit cesser, sans délai, de procéder aux mesures de surveillance par drone des rassemblements de personnes sur la voie publique », a précisé le Conseil d'Etat. Déjà en mai, la juridiction avait interdit l'usage de drones pour surveiller la capitale durant le déconfinement.

## Loi « sécurité globale » : le conseil de l'Europe exhorte le sénat à modifier le texte

Même l'ONU (c'est dire...), à travers sa commission des droits de l'homme, s'est inquiétées du contenu de la loi « sécurité globale ». C'est désormais au tour du conseil de l'Europe qui vient de demander aux sénateurs français d'amender la proposition de loi qu'ils sont en train d'examiner. La commissaire aux droits de l'homme du conseil de l'Europe écrit au sujet de l'article 24 : « L'interdiction érigée par l'article 24 constitue une atteinte au droit et à la liberté d'expression, qui inclut la liberté d'informer (...). Elle est de nature à aggraver la crise de confiance entre une partie de la population et une partie des forces de l'ordre. »

## Un projet de loi pour pérenniser l'état d'urgence « sanitaire »

Le gouvernement a présenté, le 21 décembre, le projet de loi n° 3714 « instituant un régime pérenne de gestion des urgences sanitaires ».

« Pérenne », selon le dictionnaire, signifie « qui dure longtemps ». Le seul intitulé du projet en résume donc l'objectif : inscrire durablement, comme un mode de gouvernement presque normal, à des états d'exception, le recours à des mesures autoritaires que nous vivons depuis presque neuf mois. C'est l'institutionnalisation du régime d'exception qui deviendrait la règle, aujourd'hui au nom du coronavirus, après demain au nom d'autre chose, selon l'appréciation du gouvernement en place...

Le projet prévoit un régime « d'état de crise sanitaire », qui pourra être établi et prolongé par période de deux mois, par simple décret. Ses effets sont « susceptibles d'avoir des effets significatifs sur l'exercice des droits et libertés constitutionnels », reconnaît le Conseil d'Etat, dans un avis publié le 20 décembre.

Le texte sanctuarise également « l'état d'urgence sanitaire » (qui peut être institué par simple décret, et prolongé au bout d'un mois par une loi), donnant

au gouvernement et aux préfets des pouvoirs étendus de restriction des libertés fondamentales (circulation, rassemblement, etc.), en reprenant « pour l'essentiel les dispositions déjà applicables », si l'on en croit la présentation du texte. Au passage, le gouvernement précise néanmoins que « la pérennisation de ce cadre législatif est l'occasion (...) de prévoir la possibilité de conditionner l'accès à certains lieux et l'exercice de certaines activités à la réalisation d'un dépistage ou à la prise d'un traitement préventif ou curatif ». En clair, de conditionner la liberté de circulation des personnes à la réalisation d'un test négatif ou à l'inoculation d'un vaccin.

Le texte établit également « un cadre pérenne des systèmes d'information de crise, une disposition législative étant nécessaire pour autoriser (...) des dérogations au secret médical, comme c'est actuellement le cas pour les systèmes créés pour la crise de la Covid-19 ». Le fichage en violation du secret médical, qu'on nous disait provisoire, sous prétexte de Covid, ne le serait plus vraiment !

Y. L. ■

## En bref

### Rassemblement de soutien au professeur Perronne, devant l'hôpital de Garches, le 22 décembre



Correspondant

Judi 17 décembre, le directeur de l'AP HP, M. Hirsch, a annoncé avoir mis fin aux fonctions de chef de service du Dr Perronne. Quelques jours plus tard, le 21 décembre, le conseil national de l'ordre des médecins indiqué avoir porté plainte contre six médecins, parmi lesquels le les professeurs Perronne et Raoult. Nous y reviendrons.





Communiqué commun des confédérations CGT et FO, avec la FSU, Solidaires, le Syndicat des avocats de France (SAF), le Syndicat de la magistrature (SM) et le Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti)

## « Fichage sans limites au nom de la sécurité publique : le spectre Big Brother en 2021 »

« **T**rois décrets du 2 décembre 2020 (nos 2020-1510, 2020-1512 et 2020-1521) élargissent considérablement l'ampleur des fichiers Gestion de l'information et prévention des atteintes à la sécurité publique (GIPASP), Enquêtes administratives liées à la sécurité publique (EASP) et Prévention des atteintes à la sécurité publique (PASP), qui concernent les personnes "dont l'activité individuelle ou collective indique qu'elles peuvent porter atteinte à la sécurité publique ou à la sûreté de l'État".

Les éléments contenus dans ces décrets ne sont pas sans rappeler le fichier EDVIGE qui, en 2008, avait suscité une vive réaction de la population, jusqu'à son retrait par le gouvernement. En 2020, par un tour de passe-passe, le gouvernement s'épargne la

consultation de la Cnil sur une des parties les plus sensibles du texte, en ajoutant au dernier moment la mention "des opinions politiques, des convictions philosophiques, religieuses ou une appartenance syndicale". Outre cet aspect des textes déjà hautement contestable, ces décrets autorisent également le fichage de l'activité d'une personne sur les réseaux sociaux ou encore "des données de santé révélant une dangerosité particulière".

Le champ des personnes susceptibles d'être concernées est ainsi très large.

Ce faisant, et après des dispositions conduisant à porter atteinte au droit de manifester, il conduit à stigmatiser la liberté d'opinion, l'action syndicale, le fait d'être adhérent à un syndicat, qui laisserait à penser qu'être adhérent d'un syndicat pourrait être associé

d'une manière ou d'une autre à des impératifs de sécurité intérieure, de sûreté de l'État, de lutte contre le terrorisme.

Ces décrets pourraient permettre à l'administration de fichage des personnes en raison de leurs opinions et convictions et de leurs problèmes de santé au prétexte qu'ils "révéleraient une dangerosité particulière".

C'est pourquoi les organisations syndicales CGT, FO, FSU, SAF, SM, Solidaires ainsi que l'association Gisti ont attaqué devant le Conseil d'État ces décrets indignes d'un État de droit censé protéger, entre autres, la liberté d'opinion, d'association et les droits syndicaux.

L'audience est fixée mercredi 23 décembre, à 15 heures.

Le 21 décembre 2010 »

### « Sécurité globale » : déclarations syndicales

Le 11 décembre, la CGT, la FSU, Solidaires, le SAF et les organisations étudiante et lycéennes Unef, UNL et FIDL appelaient à manifester à nouveau le samedi 12 décembre « pour défendre nos droits et nos libertés, en particulier dans les cadres unitaires, contre la loi sécurité globale et le schéma national du maintien de l'ordre ». Pour sa part, FO « réaffirme et confirme sa détermination à combattre toute remise en cause des droits et libertés fondamentales, dont les libertés syndicales, et de toutes dispositions allant dans ce sens qui doivent être retirées, contenues notamment dans la proposition de loi "sécurité globale" et les décrets sécurité intérieure » (extrait de la déclaration de la commission exécutive confédérale, 17 décembre 2020).



Lors du rassemblement au Trocadéro, le 21 novembre.

# RETRAITES

## Le gouvernement n'a pas renoncé

Jérôme Legavre

**D**epuis quelques jours, la pression se confrime sur la question des retraites. Pour la ministre du Travail, Elisabeth Borne, si la réforme, pour l'instant mise de côté, n'est pas la priorité, elle « *reste nécessaire* ». Le 18 décembre, le patron du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux, monte au créneau pour affirmer qu'il faudra « *à un moment* » se poser la question de la compétitivité et de la quantité de travail. Le 21 décembre, le Comité de suivi des retraites remet un rapport au Premier ministre dans lequel il indique au gouvernement trois pistes possibles : augmenter l'âge de départ ; relever le taux de cotisation ; ou bien baisser le niveau des pensions...

Et tous de prendre pour prétexte le prétendu endettement du système de retraite.

Quatre cent soixante-dix milliards ont été offerts au capital financier pour qu'il engage la purge conforme à ses intérêts, en licenciant et en baissant massivement le coût du travail. Les travailleurs doivent payer. Les retraites doivent « y passer ».

Le nombre de chômeurs et de travailleurs pauvres est en voie d'explosion, comme produit de l'avalanche de plans de licenciements et du confinement aux conséquences sociales meurtrières. Depuis la fin novembre, la loi « Sécurité globale » concentre contre elle, à travers de puissantes manifestations, le rejet de la politique liberticide du gouvernement. Une situation éruptive qui nourrit la division et la crise au sein du gouvernement et de la majorité. Si Bruno Le Maire considère que la réforme des retraites est une priorité absolue, le président de l'Assemblée nationale, pour sa part, est pour temporiser et reporter la réforme à 2022, pour un hypothétique second quinquennat.

Dans ce contexte, le patron de la CFDT, Laurent Berger, résume bien la panique des sommets : « *Il n'y a pas de possibilité de réforme des retraites, sauf à vouloir une explosion sociale.* »

Notre-Dame-de-Gravenchon (Seine-Maritime)

## Grève surprise à la raffinerie Exxon

### ■ Échos de grévistes

Correspondant

■ « La grève a commencé à l'initiative des ouvriers. La multinationale américaine Exxon est en train de se restructurer et veut supprimer 447 emplois en France. La direction ne veut discuter que du PSE. Ils ont distribué dix milliards de dividendes aux actionnaires, mais ils prévoient le gel des salaires.

Les ouvriers postés ont discuté dans les équipes. Jeudi matin 17 décembre, ils ont appelé les syndicats pour qu'il y ait une assemblée lors du changement d'équipe. L'assemblée a réuni cent vingt ouvriers le jour même, à 14 heures, avec la CGT et FO. Les gars ont dit : « *Il faut qu'on leur claque une grève.* » La grosse majorité était pour, et la grève a démarré immédiatement pour la hausse des salaires, une prime Covid et revaloriser la prime d'ancienneté. La grève sur les quatre premiers jours réalise l'unité. Les deux secteurs du site (pétrole et chimie), souvent en guéguerre, se sont unis ; soixante ouvriers de la maintenance ont rejoint la grève vendredi. À cette étape, la direction ne trouve pas les relais dans la hiérarchie pour mobiliser contre la grève (comme elle l'a fait pour d'autres conflits). Ça se passe bien avec FO. Les copains CGT de la raffinerie Total de Normandie (à Gon-

freuille-L'Orcher) et la fédération chimie CGT sont venus nous soutenir sur place. »

■ « Les salariés ont appelé les syndicats CGT et FO parce qu'ils n'acceptaient pas. FO et CGT ont marché ensemble. Je n'avais jamais vu de grève unitaire dans l'entreprise. Il n'y en a pas eu depuis quarante ans au moins, selon ce qu'il se dit. »

#### DERNIÈRE MINUTE

Les travailleurs réunis en assemblée générale à 14 heures à la porte A, le 21 décembre, ont décidé par un vote à main levée d'arrêter la grève. La direction s'est engagée à verser une prime au 31 décembre. Pas de retenue pour grève par le jeu des RTT. Travail sur les « irritants », secteur par secteur. Cette décision a été prise à contrecœur pour beaucoup, du fait de la colère accumulée depuis longtemps. Si la direction maintient sa politique salariale, un nouveau mouvement se déclencherait, avec ou sans les syndicats, pensent beaucoup. Il est clair que ce mouvement social spontané inédit fera date.



### Dieppe (Seine-Maritime), 21 décembre au matin. Piquet de grève à l'entrée de Cegelec (groupe Vinci).

La grève avec le syndicat CGT a démarré en raison du refus patronal de toute avancée sur les rémunérations. Les négociations obligatoires annuelles (NAO) ont duré huit minutes. Les ouvriers consultés ont décidé la grève avec piquet à l'entrée du site.



## « Dans cette période, le patronat a saisi l'opportunité d'exploiter encore plus la classe ouvrière. Stop au massacre ! »

■ La parole à **Michel Le Goff**, secrétaire du syndicat CGT de Bigard (agroalimentaire), à Quimperlé (Finistère).

Propos recueillis par notre correspondante, Annie Menvielle, lors d'une journée nationale de mobilisation et de grève appelé par la CGT, le 15 décembre.

Notre ennemi est la GTA du travail. Ce sigle veut dire la « gestion des temps et activités du travail ». Nous exigeons que les temps de trajet aller-retour entre les vestiaires et les postes de travail dans les ateliers soient considérés comme du temps de travail, ainsi que le temps que nous passons à la mise des équipements de protection individuelle (EPI). Or le déplacement du vestiaire au poste de travail n'est pas pris en compte comme temps de travail. Durant cette période, nous sommes bien dans un lien de subordination, il faut se laver et sécher les mains enfiler les protections, telles que le gant et le tablier en maille, le gant kevlar, ajouter les gants en latex, les manchettes, puis se rendre jusqu'au lieu du poste de travail. Autant d'obligations imposées par l'employeur au nom de l'hygiène, de la sécurité sanitaire, de la sécurité alimentaire. C'est bien sûr du temps de travail effectif qui doit être rémunéré, selon la loi, celle du Code du travail.

### CHANTAGE

Les salariés sont de plus en plus pressurisés. Nos temps de pause ne cessent de diminuer au nom de la productivité, au nom de la performance du site. Comme il y a obligation de se changer avant et après chaque pose, sur



une pause de vingt minutes, il ne nous en reste que dix. Certains salariés ne prennent même plus leur temps de pause et préfèrent attendre dans les vestiaires. Nous courons toute la journée.

Nous sommes déterminés à obtenir gain de cause, nous avons réussi à faire entrer un huissier, le 17 novembre, par l'ordonnance du tribunal d'instance, afin de chronométrer les temps de déplacement et les temps de mise des EPI. Une étape de gagnée ! Nous avons rencontré les élus locaux, afin d'expliquer les dérives de la direction qui, au lendemain du débrayage le 7 octobre, avait rassemblé les salariés pour leur annoncer que s'ils suivaient la CGT, la production pourrait être délocalisée. Quel chantage ! Les salariés ne sont pas dupes, et par cette journée de grève nous démontrons encore une fois notre détermina-

tion à faire plier la direction devant nos revendications. La direction a des obligations légales. Il n'y a pas de loi Bigard qui serait au-dessus des droits des salariés. Nous maintiendrons la pression jusqu'à l'obtention de nos droits, jusqu'aux prud'hommes s'il le faut.

### DES JOURNÉES DE DOUZE HEURES

Dans cette période, de crise systémique du système de santé français dû à la casse organisée de notre Sécurité sociale, le patronat a saisi l'opportunité d'exploiter encore plus la classe ouvrière. La famille Bigard n'a pas échappé à la règle : avec l'aide, malheureusement, d'organisations syndicales peu soucieuses de l'état de santé de la force productive, elle s'empresse de signer des accords groupe ouvrant un boulevard à la flexi-

bilité, à la productivité accrue sur les chaînes. Un nouvel accord groupe, Covid, est prolongé à la demande de ces syndicats jusqu'au 31 mars 2021. Un non-sens. Des syndicats qui demandent plus d'exploitation au nom de la continuité d'activité ! Durée maximale de travail : dix heures par jour, voire douze heures, sur cinq jours non consécutifs, encore heureux ! Quarante-huit heures hebdomadaires, avec des plannings modifiables la veille : finis, les délais de prévenance ; terminée, la vie de famille, qui passe derrière l'intérêt de l'entreprise. Des décalages horaires, où le salarié commence à 4 h 30 du matin, avec seulement une demi-heure de pause. Un non-sens, je vous dis. Alors oui, nous avons raison d'être là. Faisons-nous entendre, que le patronat tremble, la victoire est proche ! ■

Chaque semaine,  
lisez *Informations ouvrières* ! Abonnez-vous !

JE M'ABONNE À **INFORMATIONS OUVRIÈRES**

Par prélèvement mensuel : 5,80 euros

Pour consulter l'édition numérique d'IO (offre réservée aux abonnés par prélèvement mensuel), indiquez LISIBLEMENT votre adresse e-mail en CAPITALES .....@.....

## La mobilisation des professionnels du spectacle « La colère nous envahit »

Depuis les rassemblements dans toute la France, le 15 décembre, plus de dix mille à Paris, dont *Informations ouvrières* s'est fait l'écho, la mobilisation des professionnels du spectacle s'est poursuivie, comme à Paris, ce lundi 21 décembre (voir photo). C'est aujourd'hui qu'est examiné par le Conseil d'État le référé déposé par de nombreuses organisations, dont les fédérations CGT et FO du spectacle, pour la réouverture de tous les lieux d'art.

J.-B. Caron

**F**ait sans précédent, des directeurs de théâtre et de festival prennent publiquement position contre la fermeture de leur établissement, certains annonçant leur réouverture.

« Que dire du tableau que nous offrent les orientations politiques de ces derniers mois ? Une société en état d'urgence prolongé qui restreint massivement les libertés, gangrénée par la violence d'État, se détournant des arts et de la jeunesse, proposant à l'un de l'argent et des larmes de crocodile, à l'autre, des psychiatres. Est-ce incohérent ? Toute ressemblance avec des régimes ayant existé est, soyez-en sûrs, fortuite », déclarent le directeur et l'équipe du Théâtre de la Tempête, à Paris.

### ACTE DE RÉSISTANCE

Et la direction et l'équipe du Centre dramatique de Valence d'enchaîner : « Cette décision nous semble inique et incohérente, aucun cluster n'ayant jamais été signalé dans un théâtre, une salle de cinéma ou un musée, preuve de l'efficacité du protocole sanitaire mis en place dans ces lieux. »

La direction et l'équipe du Montfort Théâtre écrivent dans une lettre ouverte à Jean Castex : « La colère nous envahit. Si, depuis le début de la crise sanitaire, le milieu culturel s'est adapté à toutes vos injonctions et a respecté toutes les mesures à la lettre, pour la première fois, nous réagissons et faisons entendre notre voix : trop, c'est trop ! Arrêtez de nous infantiliser, de nous mépriser.

Vos mensonges sont inadmissibles et portent atteinte à la crédibilité de la parole publique. Ayez au moins l'honnêteté d'assumer votre position : en l'occurrence, celle d'avoir fait un choix politique (et certainement pas sanitaire). Assumez les contradictions flagrantes qui sautent aux yeux de tous : rouvrir les lieux de culte (à croire que nous ne sommes plus dans un pays laïque ?), les grandes enseignes commerciales, laisser les gens s'entasser dans les transports pour travailler et consommer... mais taxer la culture de "non essentielle" à la nation et lui faire quasiment porter la responsabilité de la crise sanitaire (...). »

Malgré les menaces de la ministre, huit théâtres ont ouvert leurs portes, jeudi dernier, dont la Scène nationale d'Albi.

Des cinémas, comme L'Utopia à Bordeaux, rouvrent eux aussi : « Il est plus que jamais temps (...) de redonner vie qui donne la possibilité d'envisager le monde autrement qu'à travers des discours inféodés à l'argent, aux chiffres et aux experts. Mardi 15 décembre, mercredi 16, samedi 19 et dimanche (...) nous serons là pour accueillir les spectateurs privés de cinéma : pour discuter, échanger et ainsi briser un peu le silence. »

Ces actes de résistance pour sauver la création, la liberté d'expression, des centaines de milliers d'emplois, qui se dressent contre un gouvernement dont « toute ressemblance avec des régimes ayant existé est, soyez-en sûrs, fortuite » a une portée pour toute la société, tous les secteurs d'activité, des millions de travailleurs, la population toute entière. ■

## ■ Interview de Laetitia, comédienne, syndiquée

« **L**e 3 décembre dernier, suite à un arrêt du Conseil d'État du 29 novembre accédant à la requête de plusieurs associations, telles que Civitas ou la Conférence des évêques de France, le gouvernement lève la limitation à trente personnes dans les lieux de culte, les ayant déjà autorisés à rouvrir au public le 28 novembre dernier ! En prenant une telle décision, le Conseil d'État a jugé recevables les arguments invoqués par ces associations, à savoir, entre autres, qu'il n'est pas démontré que les églises constituent des « clusters », que « la mesure est discriminatoire envers les cultes, dès lors que les autres établissements recevant du public peuvent ouvrir » et qu'elle représenterait un danger pour la santé publique, avec des conséquences sur le bien-être psychologique et psychique de nombreux fidèles privés de messe. Mais, dans le même temps, les salles de spectacle en places assises, elles, seraient obligées d'attendre une durée indéterminée pour pouvoir de nouveau accueillir les spectateurs !

### Comment la résistance s'est-elle organisée ?

Cette première annonce de possible réouverture dès le 15 décembre faisait suite à deux pétitions d'artistes. L'une émanait d'artistes et de directeurs de théâtres (1) et exigeait la réouverture immédiate des salles au public. L'autre, notamment signée par des responsables spectacle de la CGT et de FO, demandait un financement exceptionnel des répétitions. Le 23 novembre, Télérama publie une tribune signée de plus de trois cent cinquante directeurs de lieux publics, dont de nombreux issus de centres dramatiques nationaux, dénonçant la fermeture arbitraire et appelant à la réouverture. On connaît la réponse de l'État avec la fausse annonce du retour à la normale, déclenchant les manifestations du 15 décembre. Ensuite, plusieurs de ces structures ont décidé d'ouvrir coûte que coûte leur structure le 17 (2). Certains élus se dressent aussi contre cette interdiction en interpellant la ministre de la Culture. Des médecins ont plaidé en notre faveur.

### Plusieurs organisations syndicales et patronales, ainsi que de nombreuses directions de théâtres du public et du privé, des sociétés civiles comme la SACD, ont déposé un référé pour la réouverture en Conseil d'État, qu'en est-il ?

La décision du Conseil d'État sera prise cette semaine. Elle nous permettra d'en savoir un peu plus sur l'état de la laïcité dans notre pays. La foi protégerait et la libre pensée contaminerait ? Aucun « cluster » n'a été constaté dans les salles de spectacle. Au même titre que les lieux de culte, cette interdiction de rouvrir est discriminatoire, dès lors que les autres établissements recevant du public le sont depuis le 28 novembre. Oui, les conséquences de ces mesures représentent un danger pour la santé publique. C'est là une privation durable de l'exercice de la pensée libre permise par l'expérience artistique. ■

(1) Collectif « Ami entends-tu ».

(2) #nouvre

## TRIBUNE LIBRE & OPINIONS

### Réalité et fiction : un socialiste, maire de Marseille

François Chaintron

**C**e 21 décembre 2020, la majorité du conseil municipal de Marseille a élu Benoît Payan, socialiste et ancien collaborateur du gouvernement Eyraud sous François Hollande, comme nouveau maire de la ville, en l'absence de l'opposition. Depuis la démission de Michèle Rubirola, des centaines de militants et sympathisants de cette même majorité ont contesté les conditions de la désignation de ce « professionnel » de la politique comme candidat du « Printemps marseillais ». Les élus issus de LFI, disciplinés, ont voté pour Benoît Payan, tout en se refusant d'applaudir le départ de M. Rubirola.

Présidant la séance, le doyen du conseil municipal, un des dirigeants de l'opposition des Républicains, après les critiques et polémiques d'usage, n'a pas manqué de conclure par une citation de Lao Tseu signifiant qu'après les conflits, il y a toujours les accords.

#### « BARON NOIR »

Depuis six mois, Benoît Payan, aidé par Olivia Fortin, de la « société civile », formée par Anne Hidalgo, et Coppola, du PCF, a constitué un appareil politique homogène au sein de la mairie : outre les adjoints socialistes comme celui des finances, Joël Canicave, le directeur de cabinet, est un ancien conseiller de Hollande à l'Elysée, et le directeur des services généraux, l'ancien DSG de Collomb à Lyon, tous reliés à l'ancienne ministre socialiste Marie-Arlette Carlotti. Les embrassades de Payan avec Rubirola s'apparentent bien à l'étouffement prémédité constaté par nombre de témoins. Le dernier acte de M. Rubirola a été, sous la conduite d'Olivia Fortin, la réduction des conditions d'exercice du droit de grève des personnels municipaux, mesure qui, finalement, face à la protestation générale, a été annulée, un des syndicats signataires de l'accord ayant lui-même été amené à en demander le

retrait de l'ordre du jour du conseil municipal.

« *Le scénario ressemble comme deux gouttes d'eau à celui du Baron noir, ce cacique d'un Parti socialiste (PS) en ruine qui, à force de manœuvres, réussit, dans la série française de Canal+, à accéder au pouvoir tant convoité* » (Le Monde, 17 décembre 2020).

#### CORPORATISME LE PLUS RÉACTIONNAIRE

Le discours « stratosphérique » du nouveau maire de Marseille, des trémolos dans la voix, qui en appelle à « l'identité » des Marseillaises et des Marseillais, à leurs origines multiples, revient sur 2 600 ans de l'histoire de la ville, pour donner comme perspective l'union des « chefs d'entreprise » et des « salariés », c'est-à-dire le corporatisme le plus réactionnaire.

Il veut, dit-il, « réparer notre ville, réparer notre école ». S'il dit : « *Je sais la situation financière* », « *nous n'éviterons pas les crises qui s'annoncent* », il oublie de dire que, il y a un mois, au conseil de la métropole Aix-Marseille-Provence, l'un de ses adjoints socialistes de Marseille, en charge des finances, Joël Canicave, déclarait à propos de l'austérité budgétaire décidée par cette métropole : « *La ville centre est dans une situation encore plus difficile. La baisse de sa capacité d'auto-financement va nous contraindre à réduire la voilure* », « *une galère qui doit nous obliger à parler d'une seule voix* » (source : site de Travaux publics et Bâtiments du Midi).

D'une seule voix avec les dirigeants LR de la métropole ? Pour réduire la voilure ? C'est-à-dire pour réduire quelle dépense ? La métropole imposée par Hollande quand Carlotti était ministre, avec Payan dans son cabinet, a réduit la souveraineté de la ville de Marseille à une peau de chagrin, une fiction...

Pas un mot sur Macron ni sur le gouvernement qui poursuivent et aggravent les politiques de Hollande et qui sont les responsables de ces crises. Pas un mot sur

ces manifestants qui, depuis des mois, à Marseille, comme dans le reste du pays, se mobilisent pour le retrait de la loi « Sécurité globale », contre la dictature en marche sous prétexte du Covid, pas un mot sur la situation épouvantable des hospitaliers, alors que M. Rubirola, devrait présider le conseil de surveillance de l'AP-HM, ni sur toutes les victimes de l'état d'urgence « sanitaire », pas un mot sur ces deux lycéennes matraquées par la police, dans sa ville, à Marseille !

Le rappel émouvant du 5 novembre 2018, du drame de la rue d'Aubagne, ne s'accompagne d'aucune annonce concrète concernant les centaines de délogés, ni d'aucune critique de la loi Élan par laquelle l'État impose aux collectivités sa logique de marchandisation du logement social.

#### NOTRE-DAME-DE-LA-BOMBARDE

À qui, Benoît Payan, veut-il faire croire qu'il vivrait dans un autre monde ? Le nouveau maire défend une Marseille parmi les « grandes métropoles du monde », une « ville phare » dont la « compétitivité » et l'« attractivité » seront tournées vers la mer qui a vu la construction des « empires » ! Pas un mot sur le milliard dépensé pour une Cité scolaire internationale d'Arcenc de privilégiés, qui sera interdite aux enfants du secteur scolaire. Il se réfère, *en même temps*, aux Marseillais héritiers des « damnés de la terre » et ne dit pas un mot sur les jacobins assassinés au Fort Saint-Jean, ni sur la Commune de Marseille de 1870, écrasée sous les bombes de Notre-Dame-de-la-Bombarde (1).

Au contraire de la fiction télévisée citée plus haut, notre Baron noir d'aujourd'hui se verra tôt ou tard rappelé à la réalité d'une société divisée en classes aux intérêts contradictoires, dans le cadre non pas d'une seule ville, mais d'un pays tout entier. ■

(1) Nom donné à Notre-Dame-de-la-Garde qui servait de fortin aux troupes versaillaises.



## ACTUALITÉ INTERNATIONALE

ROUMANIE &gt; Élections législatives

## Taux record de non-participation

Seul un tiers des citoyens ayant le droit de vote s'est rendu aux urnes lors des élections législatives roumaines, tenues le 6 décembre. Dans le contexte d'une crise sanitaire mal gérée, les citoyens ont sanctionné le manque d'options et d'alternatives politiques réelles, ainsi que la qualité douteuse de la plupart des candidats.

## Correspondant

Ces résultats aux élections législatives montrent quelque chose d'aussi simple que sérieux : le rejet massif par les Roumains de tout l'éventail politique. Qu'il s'agisse de partis anciens et « rouillés », de partis « modernes » et « salvateurs » ou de nouveaux partis unitaires, les Roumains n'en veulent pas.

Le contrat social est violé. Pas parce que les citoyens ne comprendraient pas le concept de démocratie, car ils seraient sans instruction, comme certains hommes politiques voudraient le faire croire. Mais parce que ces partis ont depuis longtemps cessé d'offrir des solutions aux vrais problèmes auxquels la classe ouvrière (c'est-à-dire la grande majorité) est confrontée : bas salaires, travail précaire et souvent loin de chez soi, loyers très élevés, services sociaux quasi inexistantes ou inaccessibles, pauvreté, inégalités.

Au lieu de cela, la classe politique nous offre un spectacle désolant. Le Parti libéral-national au pouvoir (25 %) a géré de manière catastrophique la pandémie, sans tester la population pour réduire superficiellement le nombre d'infections à la Covid-19. En fait, il n'y a plus de place dans les services hospitaliers, et des centaines de Roumains meurent chaque jour. Le leader national, Ludovic Orban, a démissionné du poste de Premier ministre, mais il n'a pas abandonné le poste de président du PNL après un tel échec. L'alliance USB-Plus (15 %) répète de manière obsessionnelle des slogans qui divisent la population et formule des propositions hallucinantes pour la privatisation de la santé et de

l'éducation ou le sous-financement de l'État. Ils sont plus soucieux d'entrer au gouvernement, de parler avec la plus grande hypocrisie du programme gouvernemental, en ciblant en fait les postes de ministre.

Le Parti social-démocrate (30 %) s'est mobilisé et, dans ce contexte, « a gagné » les élections, apparaissant comme une option plus « soft » que la droite unie, mais la classe ouvrière n'oublie ni ne pardonne les trahisons des années passées. Le PSD n'a pas réussi à se connecter aux syndicats dans tous les secteurs économiques, et les syndicats à se reconnecter véritablement aux travailleurs.

La plus grosse surprise a été l'entrée au Parlement du parti d'extrême droite de l'Alliance pour l'unité des Roumains (10 %), qui ne signifiait rien il y a encore deux mois, qui a canalisé le mécontentement d'une partie de la société. Il portera au centre de la vie politique la haine contre les femmes, contre la communauté LGBT, contre les étrangers et les minorités, le fascisme légionnaire de l'entre-deux-guerres, l'attaque contre les droits et libertés et le nationalisme.

Tous ces partis servent néanmoins les intérêts du capital. Ils ont tous promis de faibles impôts sur le secteur privé, un « marché libre » mal réglementé et un sous-financement de l'État et des services publics. Une coalition majoritaire de centre droit est projetée autour du PNL et de l'USB-Plus avec l'UDMR, ce qui donnerait une majorité de 55 %. Pour l'heure, le poste de Premier ministre est temporairement occupé par un général, ancien chef des troupes roumaines de l'Otan en Irak. L'idée même qu'il formera le futur cabinet circule.

Ce futur gouvernement de la droite unie propose un programme de « réformes » avec des réductions encore plus importantes des impôts sur le capital, des réductions des dépenses publiques et la privatisation de la santé et de l'éducation. Un gouvernement qui ne représentera donc que 15 % du corps électoral et qui n'a aucun mandat pour faire cela. ■

## Expulsions de ressortissants haïtiens de Guadeloupe

## Le Comité international contre la répression interpelle le préfet de Guadeloupe

« Monsieur le Préfet,

Nous avons pris connaissance de l'organisation, par vos services, d'un vol spécialement affrété en vue de l'expulsion d'une trentaine de ressortissants haïtien-e-s, ce lundi 7 décembre 2020.

Nous sommes indignés et révoltés par cette opération de police dont vous êtes l'organisateur. Parmi ces personnes que vous entendez expulser par avion, il y a notamment des parents d'enfants français, des malades nécessitant un suivi médical lourd, indisponible en Haïti comme chacun le sait. Il y a des personnes vivant sur le territoire français depuis plusieurs années...

Monsieur le Préfet,

Vous n'ignorez pas la situation existante en Haïti. Le site officiel des Affaires étrangères indique lui-même que « des groupes armés sont durablement implantés dans plusieurs régions du pays, notamment dans la capitale, Port-au-Prince », et de préciser « avec une recrudescence importante depuis plusieurs semaines ».

Décider l'expulsion d'Haïtiens serait délibérément mettre immédiatement leur vie en danger ; ce serait ajouter à l'infortune de leur situation une menace directe sur leur existence.

C'est pourquoi, monsieur le Préfet, nous vous demandons d'annuler ce vol spécial du 7 décembre 2020 ainsi que la libération immédiate des personnes détenues au Centre de rétention administrative (CRA) des Abymes.

Soyez assuré, monsieur le Préfet, de nos sentiments entièrement attachés à la défense individuelle et collective.

Paris, le 5 décembre 2020. »

## La mobilisation arrache un recul partiel

En dépit de la mobilisation importante, à l'appel, en particulier, de l'association Tèt Kolé (association d'Haïtiens vivant en Guadeloupe), qui a rassemblé plusieurs centaines de travailleurs et d'habitants avec leurs organisations syndicales et politiques, et de nombreux avocats, le préfet de Guadeloupe a procédé à l'expulsion de neuf Haïtiens.

Interviewé par le journal Travayé é Pèyizan, Johnny Desir, président de Tèt Kolé, déclare : « Les protestations n'ont pas été vaines, elles ont montré au grand public comment la préfecture traite cette communauté, et elles ont aussi permis à quelques-uns de pouvoir rester encore sur le territoire, car, au départ, on parlait d'une trentaine de personnes pour finalement en arriver à neuf expulsés (...). Sans ces protestations, une trentaine de personnes auraient été expulsées. »

Correspondant ■